

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tenue le 8 mai 2018, à 19 heures, au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église.

Sont présents: Manon Lambert, Sylvain Laganière, Christian Daigle et Laurence Andrée Lavigne conseillers et conseillères, formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

56-05-18
Ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

57-05-18
Procès-verbal
10 avril

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril tel que rédigé.

ADOPTÉ

58-05-18
Comptes
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier : 23 613,52 \$

Compte à payer : 21 788,29 \$

Total des paiements 45 401,81 \$

ADOPTÉ

59-05-18
Fauchage,
débroussaillage
et balayage rues

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie 9253-4015 Québec inc., propriété de monsieur David Bailey, pour le fauchage et le débroussaillage des fossés pour un montant forfaitaire de 13 400 \$, avant les taxes selon sa soumission du 24 avril 2018.

Et les services de Germain Daigle Excavation pour le balayage des rues au taux de 95 \$/hre, pour l'année 2018.

ADOPTÉ

60-05-18
Embauche
employé temps
partiel travaux
publics

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que Sylvain Laflamme soit embauché comme employé à temps partiel aux travaux publics pour l'année 2018 selon les conditions mentionnées aux contrats à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

QUE Martine Bernier, directrice générale soit autorisées à signer le dit contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

61-05-18
Contrat entretien
paysager

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services de Étienne Marcoux, pour l'entretien des pelouses et des fleurs de la municipalité pour l'année 2018 pour un montant forfaitaire de 5 500 \$ selon les conditions mentionnées au contrat entre ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Martine Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

ADOPTÉ

62-05-18
Projet Nouveaux
Horizons

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a obtenu une aide financière de 25 000 \$ de la part d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour les projets « Réfection éclairage de la salle communautaire » et « Équipement Espace Sophia » ;

ATTENDU la contribution financière d'Éoliennes de L'Érable de 6 000 \$;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour les travaux suivants :

- Travaux de finition des murs du sous-sol de l'Espace Sophia tel que mentionné à la soumission de Les Constructions Marc Leroux au montant de 15 395 \$ avant les taxes ;
- Achat d'un jeu de shuffleboard portatif auprès de Fontaine Shuffleboard au montant de 2 210 \$ avant les taxes ;
- Achat d'un abri pliant Excursion 10' x 20' auprès de Canupease au montant de 3 775 \$ avant les taxes.

ADOPTÉ

63-05-18
Tarif vente sable

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de fixer le tarif de vente de sable (abrasif) à 18 \$ la tonne.

ADOPTÉ

64-05-18
Emprunt
temporaire

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax à emprunter auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable, sous forme de prêt temporaire un maximum de 762 956 \$ en vertu du Règlement d'emprunt no. 46-2018 pour des travaux de réfection d'une portion du Chemin des Pointes, représentant le montant de l'emprunt permanent autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et que Marie-Claude Chouinard, mairesse et Martine Bernier, directrice générale, soient autorisées à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

65-05-18
Autorisation
S.A.A.Q.

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que M. Michel Duperron ou en son absence Martine Bernier soit autorisé par la présente à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tous les documents requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉ

66-05-18
Nomination
personne pour
mésentente

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer Michel Duperron comme personne désignée représentant la municipalité, pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales entre les citoyens de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

ADOPTÉ

67-05-18
Interventions à
réaliser sur une
route du ministère
des Transports,
de la Mobilité
durable et de
l'Électrification
des transports du
Québec

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité :

- Que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;
- Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité nomme Martine Bernier, directrice générale ou Michel Duperron, manœuvre en chef des travaux publics à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

ADOPTÉ

68-05-18
Dons et
commandites

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax effectue les dons et commandites suivants, tel que mentionné dans la politique adoptée le 10 février 2015 :

250 \$ à l'équipe de la Sûreté du Québec participant au Grand Défi Pierre Lavoie édition 2018 (p.c. 02-11000-970);

750 \$ au Comité de la Fête au village pour l'évènement du 1er au 3 juin 2018 (p.c. 02-70150-970);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dons et commandites.

ADOPTÉ

69-05-18
Congrès ADMQ

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier, directrice générale à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, les 13, 14 et 15 juin 2018 à Québec et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 524 \$ avant taxes;

Que la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes.

ADOPTÉ

70-05-18
Demande CPTAQ
– Ferme Cap aux
Porcs

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la demande de Ferme Cap aux Porcs inc., laquelle consiste au désir d'utiliser une partie de la propriété à des fins autres que l'agriculture (usage résidentiel accessoire);

ATTENDU QUE la propriété est traversée par la limite de l'îlot déstructuré et que seulement une partie peut être utilisée pour y construire une résidence;

ATTENDU QUE la demande se situe sur les lots 872-3 et 873-3 du cadastre du Canton d'Halifax;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,2 ha (2 328 m²);

ATTENDU QUE la délimitation de l'îlot déstructuré pourrait conduire, dans le futur, à une utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie de la propriété par méconnaissance de la délimitation de l'îlot;

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Ferme Cap aux Porcs inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation

municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classe 5 et 7 avec des limitations de relief (T) et de pierrosité (P), selon la carte de la classification de l'ARDA et la classification des sols selon leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada;

ATTENDU QU'il n'y a aucun impact négatif sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture car la partie visée est une étroite bande de terrain (2 328 m²) située entre la limite de la propriété et la limite de l'îlot déstructuré. De plus, la superficie du terrain est limité (± 8 361 m²) et qu'on retrouve déjà plusieurs résidence dans ce secteur;

ATTENDU QU'il n'y aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles déjà existantes car la partie de terrain visée est étroite et qu'on retrouve déjà des résidences à proximité. Cette demande ne modifiera pas les possibilités d'utilisation agricole des lots voisins;

ATTENDU QU'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlement en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale et ce, en raison de la nature de la demande;

ATTENDU QU'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture. Il s'agit du site de moindre impact;

ATTENDU QUE l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera pas affectée car la superficie visée est de 0,2 ha sur une propriété totale de 0,8 hectares située majoritairement dans un îlot déstructuré, ne causant pas d'incompatibilité avec le milieu environnant;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture, des ressources d'eau et de sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

ATTENDU QUE qu'il n'y a pas d'impact négatif sur la constitution des propriétés foncières dont la superficie sera suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ceux-ci;

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax appuie la demande soumise par Ferme Cap aux Porcs inc. auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

71-05-18
Adoption
règlement
d'emprunt
no. 47-2018

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 47-2018, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 47-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 595 000 \$ pour des travaux de réfection d'un tronçon d'environ 1.1 kilomètres du 4^e Rang.

ADOPTÉ

72-05-18
Adoption
règlement
d'emprunt
no. 48-2018

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 48-2018, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 48-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 127 000 \$ pour la réalisation d'une étude préliminaire d'ingénierie relative aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

ADOPTÉ

73-05-18
Souper pour les
bénévoles

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax participe au souper-spaghetti du 2 juin 2018 dans le cadre de la Fête au village, pour un hommage aux bénévoles et de défrayer le coût de cette activité pour les bénévoles des divers comités de la municipalité, les membres du conseil et les employés municipaux, au coût de 13 \$ par personne.

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de cette activité.

ADOPTÉ

74-05-18
Ajournement de
la séance

Il est proposé par Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h et ajournée au 5 juin 19 h.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière